

IDENTIFICATION DES MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DCE OU SDAGE

BASSIN VE PETITE CAMARGUE GARD	Problème à traiter (1)	Objectif spécifique visé (2)	Mesure opérationnelle pour atteindre les objectifs DCE ou SDAGE (3)				Précisions sur le secteur concerné (4)			Faisabilité des mesures (5)		ux STEP - Réseaux +		Identification des impacts majeurs des mesures sélectionnées (7)	Maîtrise d'ouvrage pressentie (8)	Commentaires (9)
			Mesure actée aujourd'hui (31)		Mesure complémentaire à mettre en oeuvre (32)		N°masses d'eau (41)	Précisions (X unités de quantification) (42)	Estimation de coût (43)	Technique (51)	Financière (52)	Réalisation av 2012 (61)	Réponse du milieu av 2015 (62)			
			Mesure (311)	Code mesure (312)	Mesure (321)	Code mesure (322)										
Atteinte du bon état écologique	Gestion des apports d'eaux douces	Plans de gestion sur les étangs et les lagunes		Plan de gestion concerté sur l'ensemble de la gestion hydraulique du BV : renouvellement des eaux, préservation des milieux	3A11;3A14;3A20;3A21	BV				oui	oui	oui	oui	chasse - pêche Exploitation roseau	Syndicat Mixte	
	Gestion des apports d'eaux douces	Acquisitions foncières CG pour recréer des zones d'expansion de crues		règlement d'eau sur les principaux ouvrages et notamment le Canal du Rhône à Sète = Réglementation de la gestion quotidienne des ouvrages hydrauliques au regard des différents usages et de la gestion des apports en eau douce	3A13;3A11	BV				oui	oui	oui	oui		propriétaires et ASA	Il s'agit d'un règlement d'eau au sens large du terme différent du "Règlement d'eau (au titre de la loi sur l'eau)" s'applique aux usines hydroélectriques pour la préservation des milieux en aval - NB : les ASA ont également un "règlement" de l'usage de l'eau (mais pas au titre de la loi sur l'eau).
	Gestion globale et concertée			Plan de gestion de l'étang du Ponant	1A10	TR12				oui	oui	difficile	oui			Nécessité d'organiser les usages sur le milieu : conflit pêche professionnelle et activités nautiques
	Pollutions agricoles, urbaine et industrielles	Opération Ports propres	00	Réduction des apports via le Vistre, le Vidourle et le canal du Rhône à Sète et le petit Rhône		TR 13 c-e-h TR12				oui	difficile	difficile	oui	non	hors BV : coll	
	Pollutions agricoles, urbaine et industrielles			Traitement des rejets de caves particulières et coopératives	5E17	TR 13 b-c?				oui	oui	oui	oui	non	Exploitant	Passer par la mise à jour des prescriptions agroalimentaires réglementaires
	Pollutions agricoles, urbaine et industrielles			Diagnostic de la pollution par les pesticides et fertilisants	5D20	TR 13 a-b-c-d-e-f-g-h TR 12				oui	oui	oui			Collectivités SM Camargue Gardoise (?)	
	Pollutions agricoles, urbaine et industrielles			Pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides et utilisation raisonnée des fertilisants	5D01;5C10	TR 13 a-b-c-d-e-f-g-h TR 12				oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Profession agricole	
	Pollutions agricoles, urbaine et industrielles			Etude de l'impact de l'épandage des boues sur les cultures inondées	5A05					oui	oui	oui			Collectivité	
	Pollutions agricoles, urbaine et industrielles			Connaissance et traitement des apports liés au lessivage des chaussées	5A06	T12-T13 c et e				oui	difficile	difficile	incertaine		Collectivité - DDE	
	Pollutions agricoles, urbaine et industrielles			Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'assainissement et la gestion de leurs rejets	5B15;5B26;5B12	TR 13 e-a-TR12 R2009		agglos de plus de 5000 EH : St Gilles (nouvelle STEP pour nouvelle population)		oui	oui	oui	oui		Collectivités	Il faudra veiller à mettre en adéquation le dimensionnement des ouvrages et l'évolution démographique
	Fréquentation	Sensibilisation des plaisanciers sur les ports maritimes		Sensibilisation du public : respect des espèces et espaces sensibles	7A01	TR 13 a à h - TR 12				oui	oui	oui	oui		Collectivités	La sensibilisation en cours pourrait être étendue au canal et aux étangs
	Fréquentation			organisation des parcours et des stabulations des promenades à cheval, pour réduire les impacts (matière organique, gestion des épandages et dérangement) et valoriser les atouts environnementaux (formation des guides)	7A04;7A03;7A02	TR 13 a - TR12				oui	oui	oui	oui		Profession	La stabulation des promenades à cheval posent problème car stationnent longtemps toujours aux mêmes endroits. C02f : partie de l'espiquette au Ponant

Fréquentation			Organisation des zones d'accueil touristiques : campings cars (aires spécialisées), haltes nautiques sur le canal du Rhône à Sète...	7A04	TR 13 a à h - TR12 -3108				oui	oui	oui	oui		Collectivité Profession	
Artificialisation			Identification de zones de servitude d'expansion de crues	4A09	BV				oui	oui	oui				Loi Risques Bachelot : possibilité de définir des zones de servitudes "inondations" indemnifiables en cas de surinondation
Artificialisation		SAGE : identification des zones prioritaires pour l'expansion des crues	4A08	Mise en adéquation de l'urbanisation et des zones inondables : application réglementation, identification des périmètres de servitude et les zones à préserver, adapter les constructions au risque inondation ...	4A08;4A09;4A12	Zone d'Aigues Morte et du Grau du Roi			oui	difficile	difficile	incertaine		Collectivité - Etat	Problématique de l'habitat individuel qu'il faut sécuriser ensuite par des aménagements : renvoi à la thématique de l'aménagement du territoire (articulation avec les SCOT), Il faut territorialiser les enjeux
	directive eaux de baignade	Recensement des zones de baignade		identifier les systèmes d'assainissement susceptibles d'impacter la qualité des eaux au regard de l'usage baignade											
	directive eaux de baignade	Surveillance de la qualité des eaux de baignade		Mettre en place sur les périmètres identifiés un assainissement adapté à la protection des eaux de baignade dans les zones où se pratiquent la baignade et les loisirs nautiques : * réseau de très bonne qualité, collectant tous les rejets en amont en amont d'une zone de baignade et équipé de systèmes permettant d'anticiper et d'enregistrer les périodes de débordement * éloigner le plus possible le rejet de la zone de baignade * dispositif de traitement, de préférence extensif, permettant un abattement de la pollution bactérienne * priorité aux dispositifs permettant une consommation du rejet avant la zone de											
	directive eaux de baignade	Interdiction de baignade en cas de qualité hors normes		Gérer ce système avec soin, notamment en période de fréquentation											
	directive eaux de baignade	Mettre en place un dispositif d'alerte permettant de prendre des interdictions préventives en cas de risque de contamination des zones de baignade (incident de fonctionnement d'assainissement, pollutions accidentelles, conditions météo particulières...)		Mettre en place un dispositif d'alerte permettant de prendre des interdictions préventives en cas de risque de contamination des zones de baignade (incident de fonctionnement d'assainissement, pollutions accidentelles, conditions météo particulières...)											
	directive eaux de baignade	Corréler la levée des interdictions de baignade à la mise aux normes des systèmes d'assainissement (approche conjointe des problématiques baignade & assainissement avec tous les outils (financiers,		Avoir une politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires sur le respect des directives à l'échelle des territoires (enjeux, moyens, état actuel...)											

Problème potentiel d'ordre financier en matière de surveillance si c'est à la charge des collectivités

directiv e eaux de baigna de			Mettre en place un suivi des cyanophycées et des algues toxiques																	
directiv e eaux de baigna de			Interdire la baignade en cas de teneur dangereuse en cyanophycées ou en algues toxiques																	
directiv e eaux de baigna de			Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités non conformes aux directives																	
directiv e eaux conchyl icoles	Délimitation des zones conchylicoles		Avoir une politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires sur le respect des directives à l'échelle des territoires (enjeux, moyens, état actuel...)																	
directiv e eaux conchyl icoles	Surveillance de l'état des eaux et des produits																			
directiv e eaux conchyl icoles	Classement des zones de production																			
directiv e eaux conchyl icoles	Limitation éventuelle de commercialisation		Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités non conformes aux directives																	
directiv e eaux potable	Mise en place de protections réglementaires des captages		Révision de protections réglementaire de captages anciennes																	
directiv e eaux potable	publication annuelle par la DDASS de la qualité des eaux d'alimentation distribuées		Poursuivre la politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires en l'élargissant au respect de la directive à l'échelle des territoires (enjeux, moyens, état actuel...)																	
directiv e eaux potable	mise en œuvre de mesures réglementaires adaptées en cas de dégradation de la qualité des eaux d'alimentation distribuées		Définition des zones d'alimentation des ressources exploitées et potentielles																	
directiv e eaux potable			Définition des zones d'alimentation des captages exploités																	
directiv e eaux potable			mise en place de véritables périmètres de protection adaptés à la protection des captages et avec des autorisations de prélèvement respectant la ressource																	
directiv e eaux potable			mise en place d'un groupe d'experts interdépartemental définissant les mesures de protection des captages et de leur zone d'alimentation les plus adaptées																	
directiv e eaux potable			mise en place ou renforcement de structures d'assistance aux maîtres d'ouvrages qui n'ont pas de structures suffisantes																	

	directiv e eaux potable		favoriser la mise en place ou le renforcement de structures d'animation à l'échelle de la zone d'alimentation d'un captage et de la masse d'eau (sensibilisation à la problématique, appui sur la définition des mesures à mettre en oeuvre)																	
	directiv e eaux potable		sécurisation de la ressource (interconnexion des collectivités et exploitation de ressources d'origine différente)																	
	directiv e eaux potable		Favoriser le regroupement intercommunal des maîtres d'ouvrage de façon à mutualiser et à asseoir leurs moyens financiers et techniques, en étendant le cas échéant les compétences de regroupements existants (mesures d'animation et de bonification financière - priorité aux regroupements en cohérence avec la ressource sollicitée et exploitée)																	
	directiv e eaux potable		Favoriser des démarches collectives type contrat de nappe ou contrat de ressource																	
	directiv e eaux potable		Favoriser le partenariat entre les collectivités et le monde agricole à l'échelle du périmètre d'alimentation des ressources exploitées et à l'échelle de la masse d'eau																	
	directiv e eaux potable		Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités non conformes aux directives																	
	directiv e eaux potable		Obligation de conformité entre les documents d'urbanisme et le schéma AEP																	
	directiv e ERU	Mise en conformité des systèmes d'assainissement pour les agglos produisant plus de 2000 eh	Mise en conformité des systèmes d'assainissement pour les agglos produisant plus de 2000 eh																	
	directiv e ERU	Programme de contrôle	Favoriser le regroupement intercommunal des maîtres d'ouvrage de façon à mutualiser et à asseoir leurs moyens financiers et techniques, en étendant le cas échéant les compétences de regroupements existants (mesures d'animation et de bonification financière - priorité aux regroupements en cohérence avec le milieu concerné)																	
	directiv e ERU	Délimitation des zones sensibles	Actions de rappel à l'ordre graduées : * incitation * mise en demeure * blocage de l'urbanisation																	
	directiv e ERU	Coordination des acteurs de l'assainissement (financiers, techniques, réglementaires) pour l'identification et la résolution des problèmes	Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités non conformes aux directives																	
	directiv e ERU	Groupe de pilotage départemental financier, technique, réglementaire pour fixer les priorités et stratégies d'action annuelles et les mettre en oeuvre	Obligation de conformité entre le schéma directeur d'assainissement, le programme directeur des eaux pluviales d'une part et les documents d'urbanisme d'autre part (dans les 2 sens)																	

	Correlation primes agence avec conformité réglementaire du système d'assainissement (aide au bon fnt)	Correlation primes agence avec conformité réglementaire du système d'assainissement (aide au bon fnt)																		
directive ERU																				
directive ERU	Corréler la levée des interdictions de baignade à la résolution des problèmes d'assainissement (approche conjointe des problématiques baignade & assainissement avec tous les outils (financiers, techniques, réglementaires...))	Mise en place d'avertissement via porter à connaissance des documents d'urbanisme sur l'adéquation entre les hypothèses de développement et les systèmes d'assainissement existants ou projetés																		
directive ERU		Avoir une politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires sur le respect des directives à l'échelle des territoires (enjeux, moyens, état actuel...)																		
directive ERU		Limiter le développement des réseaux en zones d'habitation diffuse avec la mise en œuvre d'un assainissement autonome de qualité																		
nitrate	Délimitation des zones vulnérables	Adapter les cultures aux zones vulnérables																		
nitrate	Mise en place de structures maîtres d'œuvre pour la mise à disposition de solutions techniques opérationnelles (nouvelles méthodes culturales)	Mise en place de structures maîtres d'œuvre pour la mise à disposition de solutions techniques opérationnelles (nouvelles méthodes culturales)																		
nitrate	Mise en place de programmes d'actions réglementaires	Favoriser le partenariat entre les collectivités et le monde agricole à l'échelle du périmètre d'alimentation des ressources exploitées et à l'échelle de la ressource exploitée																		
nitrate		Renforcement de l'éco-conditionnalité des aides PAC																		
nitrate		Définition des zones d'alimentation des ressources exploitées et potentielles et conduite de diagnostics sur chaque zone d'alimentation																		
nitrate		Définition des zones d'alimentation des captages utilisés et conduite de diagnostics sur chaque zone d'alimentation																		
nitrate		Avoir une politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires sur le respect des directives à l'échelle des territoires (enjeux, moyens, état actuel...) - et sur la problématique des zones urbaines et de leur impact en matière de nitrates (jardins privés)																		
nitrate		Révision des zones vulnérables																		
Natura 2000		Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités à l'origine du motif de condamnation																		
Natura 2000		Avoir une politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires sur le respect des directives à l'échelle des territoires (enjeux, moyens, état actuel...)																		

TABLEAU DE SYNTHESE DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

Tableau à remplir dans un premier temps avec des critères techniques et qui sera revu dans, un deuxième temps, en fonction des analyses économiques

BASSIN PETITE
VERSANT CAMARGUE
GARDOISE

Masse d'eau cours d'eau /		Rappel du risque NABE identifié (2)	MEFM (3)			Problèmes à traiter (4)				Problèmes persistant en 2015 (5)	Objectif final proposé (6)		
N°masse d'eau	Nom de la masse d'eau		Désignation en MEFM	Usage spécifié 1	Usage spécifié 2	Gestion des apports d'eaux douces	Pollutions agricoles, urbaine et industrielles	Fréquentation			Bon état / Bon potentiel 2015 (61)	Dérogations (62)	Précisions (63)
TR 12	Etang du Ponant	Doute	Non				X	X		Fréquentation Pollution	bon état		DDT - Lindane - Problème de typologie et donc de la définition du BE Manque de connaissance certain, le BE est donc proposé sous réserve d'acquisition de connaissances biologiques et délais de réponse du milieu.
TR 13 a	Petite Camargue Espiguette	Doute	Non			X	X	X		Fréquentation Pollution	bon état		Problème de typologie et donc de la définition du BE + Manque de données
TR 13 b	Petite Camargue St Roman	Doute	Non			X	X				bon état		Problème de typologie et donc de la définition du BE
TR 13 c	Petite Camargue Médard	Doute	Non			X	X			Pollution	bon état		Problème de typologie et donc de la définition du BE + sous réserve des apports Vidourle - Canal du Rhône à Sète
TR 13 d	Petite Camargue Repaus - Roi	Doute	Non								manque de données		Dérogation sur l'objectif par rapport à l'activité salinière
TR 13 e	Petite Camargue Murette	Doute	Non			X	X			Pollution	bon état		Problème de typologie et donc de la définition du BE + sous réserve des apports Canal du Rhône à Sète
TR 13 f	Petite Camargue Lairan	Doute	Non								manque de données		Dérogation sur l'objectif par rapport à l'activité salinière
TR 13 g	Petite Camargue Canavérier	Doute	Non			X	X				bon état		Problème de typologie et donc de la définition du BE + Manque de données
Tr 13 h	Petite Camargue Scamandre-Charnier	Doute	Non			X	X			Pollution	bon état		Problème de typologie et donc de la définition du BE + sous réserve des apports Canal du Rhône à Sète

Masse d'eau souterraine (1)		Rappel du risque NABE identifié (2)			Problèmes à traiter (4)				Problèmes persistant en 2015 (5)	Objectif final proposé (6)		
N°masse d'eau	Nom de la masse d'eau	risque nabe global	risque quantitatif	risque qualitatif	Problème 1	Problème 2	Problème 3	Problème 4		Bon état 2015 (61)	Dérogations (62)	Précisions (63)

6323	Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire plus alluvions du bas Gardon	Faible									bon état		
6504	Domaine limons et alluvions quaternaires du bas-Rhône et Camargue	Faible									bon état		
6101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des costières				Traitée avec le Vistre								